

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_36
id. 4487

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE
CRÉATION POSTE VEILLEUR (ASHQ)**

Depuis plusieurs années, un poste d'éducateur spécialisé est occupé de nuit par un veilleur-ASHQ (agent des services hospitaliers qualifiés), faute d'un nombre de poste de veilleurs suffisants.

Au vu :

- de l'évolution des profils des jeunes accueillis sur le SAMM du CDEF (majorité d'adolescents, troubles psychologiques et/ou psychiatriques, violences, faible taux de scolarisation...), confiés par l'aide sociale à l'enfance,
- des difficultés de prise en charge dans un collectif important (10 places),
- de l'évolution croissante de l'activité (2015 : 65%, 2016 : 78%, 2017 : 84%),

il est nécessaire de renforcer la prise en charge en journée et d'augmenter les temps de doublure.

Aussi, il est proposé de rebasculer ce poste d'éducateur spécialisé de jour et de créer un poste de veilleur (ASHQ), à temps plein. Cette création de poste répond à l'évolution des besoins, à la nécessité de sécuriser les prises en charge. Il permettra également d'optimiser un accompagnement de qualité des personnes accueillies.

Le professionnel qui occupe actuellement cette fonction de veilleur, depuis deux ans, a entrepris une formation spécifique pour exercer ce métier ; il peut donc prétendre à occuper ce poste de manière pérenne.

Le coût en année pleine, toutes charges patronales incluses, s'élève à 35 000 euros soit 25 000 euros sur 8 mois.

Cette création de poste porte à 30 les effectifs temps plein théoriques, autorisés du CDEF.

Conformément à la réglementation, dans le cadre de l'examen du budget prévisionnel 2019, le comité technique d'établissement en sa séance du 15 novembre 2018 et la commission de surveillance du CDEF en date du 31 janvier 2019, ont émis un avis favorable à cette proposition.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable du comité technique d'établissement en sa séance du 15 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission de surveillance du CDEF en date du 31 janvier 2019,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, selon les conditions susvisées, la création d'un poste de veilleur (ASHQ) à temps plein au sein du centre départemental de l'enfance et de la famille.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC